



APPEL PUBLIC À CANDIDATURES

Rel'Ans – Occupation et mise à disposition de cellules commerciales à conditions incitatives.

1. Contexte:

La Régie communale autonome Terragis Ans, en partenariat avec l'Agence de Développement Local (ADL), poursuit sa politique de revitalisation commerciale dans le cadre du programme Rel'Ans.

Dans ce cadre, Terragis met à disposition plusieurs cellules commerciales réhabilitées situées en rez-de-chaussée au sein de zones stratégiques de la commune, afin d'y accueillir des projets économiques innovants et durables contribuant à la dynamisation du tissu local.

Les porteurs de projets bénéficieront de conditions avantageuses et incitatives, incluant des loyers préférentiels, un accompagnement personnalisé et l'accès à une prime communale à l'installation.

2. Objectif de l'appel :

Cet appel vise à sélectionner des porteurs de projets (commerçants, artisans, entrepreneurs, indépendants, associations ou coopératives) souhaitant s'installer dans un local commercial à Ans pour y développer une activité commerciale, artisanale, de services de proximité, ou à fort impact social ou environnemental.

Les projets retenus devront contribuer à réduire la vacance commerciale, stimuler l'attractivité et la mixité commerciale des quartiers, favoriser l'emploi local et la convivialité urbaine, et renforcer la vitalité économique de la commune.

3. Conditions de mise à disposition :

- Type de bien : rez-de-chaussée commercial, visible et accessible (PMR, transports,...) ;
- État : locaux réhabilités et prêts à l'exploitation ;
- Type de bail : bail commercial classique ou dérogatoire selon la nature du projet ;
- Durée : minimum 2 ans, renouvelable ;
- Loyer : incitatif, déterminé selon la taille, la localisation et l'état du local ;
- Charges locatives : à la charge du locataire (eau, électricité, entretien courant) ;

- Engagement du locataire : activité ouverte au minimum 4 jours/semaine, continuité pendant au moins 2 ans, respect des normes légales, assurance professionnelle obligatoire.

4. Dispositifs incitatifs et accompagnement :

- **Prime communale à l'installation :**
 - o Montant : jusqu'à 60 % des investissements éligibles, plafonné à 3.000 € ;
 - o Investissements couverts :
 - Travaux de rénovation et aménagement intérieur ;
 - Rénovation de la vitrine et châssis ;
 - Mobilier et matériel liés à l'activité (comptoir, étagères, présentoirs, matériel de production) ;
 - Enseignes.
- **Accompagnement et partenariats :**
 - o Suivi personnalisé par l'ADL et la régie ;
 - o Mise en réseau avec les autres acteurs économiques locaux ;

5. Critères de sélection des candidats et pondération :

Les candidatures seront évaluées selon :

- Pertinence du projet : adéquation avec le profil commercial de la zone et complémentarité avec l'offre existante ;
- Originalité et innovation : attractivité et valeur ajoutée pour le quartier ;
- Viabilité économique : solidité du plan de financement et potentiel de pérennité ;
- Impact social et environnemental : contribution à l'animation urbaine et respect de pratiques responsables ;
- Capacité du porteur de projet : expérience, compétences et références.
- Complétude du dossier

Critère	Description	(%)	Score
Pertinence commerciale	Adéquation du projet avec le profil commercial de la zone et complémentarité avec l'offre existante	20%	
Originalité et innovation	Caractère innovant du projet, attractivité et valeur ajoutée pour le quartier	25%	
Viabilité économique	Solidité du plan de financement, prévisionnel économique réaliste et potentiel de pérennité	20%	
Impact social et urbain	Contribution à l'animation, à la convivialité et à l'attractivité du quartier	15%	
Capacité du porteur de projet	Expérience, compétences et capacité à mener le projet à terme	10%	
Complétude du dossier	Dossier soumis complet avec toutes les pièces demandées (plans, financement, CV, formulaires, etc.)	10%	

6. Modalités de candidature :

- **Dossier à fournir :**
 - o Présentation complète du projet ;

- Plan de financement et prévisionnel économique ;
- CV et lettre de motivation des porteurs de projet ;
- Plans et photos du projet, si disponibles ;
- Toute pièce complémentaire pour la prime communale.
- **Date limite de dépôt** : 15 février 2026
- **Mode de dépôt** : Par courriel à julien.andre@terraxis-ans.be et adl@ans-ville.be

7. Informations complémentaires :

Les candidats sélectionnés seront invités à présenter leur projet devant un comité de sélection composé de représentants de la Régie Terraxis, de l'ADL et de la Ville de Ans.

La Régie Terraxis Ans se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le présent appel à candidatures sans indemnité.

Contacts :

Régie foncière Terraxis Ans
Julien André – Directeur
julien.andre@terraxis-ans.be
0485/047464

Agence de Développement Local (ADL) Ans
adl@ans-ville.be
042/477295